

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **3 juin 2019**

Décision n° **CP-2019-3065**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Rue de la République - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mai 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 4 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Philip, Colin (pouvoir à M. Veron), Barral, Mme Frier, MM. Pillon (pouvoir à Mme Glatard), Chabrier.

Absents non excusés : Mme Poulain, M. Vesco.

**Commission permanente du 3 juin 2019****Décision n° CP-2019-3065**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Rue de la République - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 21 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

La rue de la République se situe au cœur de la Commune de Vaulx en Velin, dans le secteur du Village, noyau ancien de la Commune.

Un des enjeux de développement majeurs du secteur est le confortement de Vaulx Village dans son rôle de pôle de vie secondaire de la Commune, le reliant aux autres polarités et quartiers de Vaulx en Velin.

La présente opération a pour objet l'aménagement de la rue de la République sur la section Blanqui-Pasteur, pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable, reliant entre eux les espaces centraux de Vaulx en Velin Village et plus généralement les autres polarités de la Commune.

**I - Le projet**

La Métropole de Lyon a décidé de réaliser un réaménagement de la rue et de ses espaces publics attenants répondant aux objectifs suivants :

- développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie :

- . apaiser la circulation automobile et réorganiser le stationnement,
- . sécuriser les déplacements de tous les usagers et faciliter l'usage des modes doux (marche à pied, vélo),
- . requalifier l'espace public en créant un axe piéton de type mail paysager au nord tout en agrandissant les trottoirs au sud le long des commerces,

- conforter le cœur de quartier et relier les espaces centraux :

- . affirmer l'axe majeur de Vaulx en Velin Village,
- . relier les espaces centraux du Village : l'îlot Grandclément, la place Boissier, le Château et l'Eglise,
- . soutenir le développement de l'attractivité commerciale du quartier.

Le projet prévoit un réaménagement de façade à façade sur sa section Blanqui - Pasteur. La voirie est conservée en double sens mais s'accompagne d'une piste bi-directionnelle au nord. L'esplanade de Verdun se transforme en une promenade végétalisée ouverte sur les commerces et les équipements publics. La place Boissier redevient une place de village avec sa multiplicité d'usages, ouverte sur le nouveau parvis du château. La place Saunier redonne un parvis piéton à l'église tout en restituant une aire de stationnement à l'arrière et la place Pasteur devient un espace davantage piéton pour mettre en valeur l'entrée du village et l'aire de jeux.

Afin de restituer un nombre de place de stationnement similaire à celui qui existe aujourd'hui, tout en libérant les espaces publics de la voiture, le projet prévoit la création d'une nouvelle aire de stationnement de 20 places dans la continuité d'une aire de stationnement existante.

## **II - Les procédures à mettre en œuvre**

La nature des travaux à mettre en œuvre implique le dépôt d'une déclaration préalable en application des articles L 421-4 et R 421-23 (e) du code de l'urbanisme.

La déclaration préalable sera déposée auprès de la Mairie de Vaulx en Velin qui l'instruira ;

Vu ledit dossier ;

### **DECIDE**

**Autorise** monsieur le Président à :

- a) - déposer une demande de déclaration préalable, dans le cadre de l'opération de réaménagement de la rue de la République sur sa section Blanqui - Pasteur à Vaulx en Velin,
- b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 juin 2019.**